



Les acteurs des garrigues

1 - les acteurs politico-administratifs (collectivités, syndicats intercommunaux, etc.)

Pour comprendre le territoire des garrigues, il est nécessaire de connaître les acteurs qui le font vivre, l'animent, l'aménagent et le gèrent. Nombreux sont ceux qui interviennent sur cet espace, les entreprises, les collectivités, les associations...

Le Collectif des garrigues propose d'apporter des clés de lecture pour mieux appréhender leurs diversités, leurs rôles, leurs compétences, leurs interactions. Ce vaste chantier se traduit notamment par la publication dans la lettre du Collectif de dossiers thématiques sur les acteurs des garrigues. En ce début 2013, notre regard se porte sur les acteurs « politico-administratifs » qui interviennent sur cet espace. On entend par là notamment les collectivités et les structures intercommunales qui ont en charge la gestion du territoire.

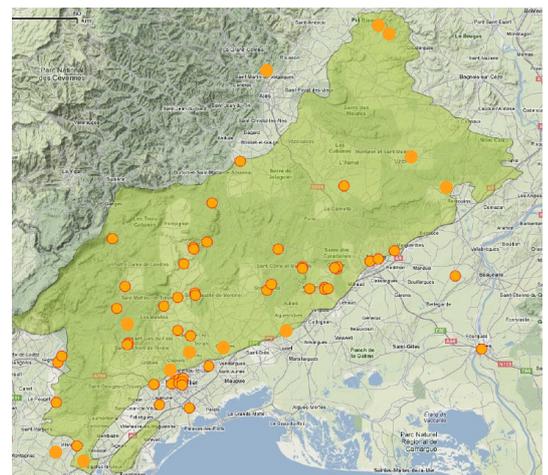
Ces organismes n'ont pas tous la même vocation, les mêmes compétences, la même histoire, le même territoire d'action, le même fonctionnement. Modestement, cette lettre apporte quelques éléments pour mieux s'y repérer. Un zoom est fait notamment sur les communautés de communes et communautés d'agglomération dont le rôle s'affirme de plus en plus et qui connaissent aujourd'hui d'importants remaniements dans le cadre de la réforme territoriale qui est en cours.

Le Collectif des Garrigues

Le Collectif des Garrigues,

Le Collectif a pour objectif le partage et la mutualisation de réflexions, de retours d'expérience et de propositions sur le territoire des garrigues gardoises et héraultaises notamment sur les thématiques paysages, environnement, agriculture, forêts, patrimoine etc. Retrouvez les travaux du réseau sur le site de l'Encyclopédie vivante des garrigues.

Le réseau du Collectif des Garrigues rassemble plus de 250 personnes issues de milieux divers (associations, chercheurs, organismes publics, collectivités territoriales et apparentés), et 70 structures qui le soutiennent formellement.



Localisation des membres du Collectif

De la commune à l'Europe, de nombreux acteurs interviennent sur le territoire

- **L'Europe** est présente sur le territoire notamment au travers des programmes Europe/État/Région.

En Languedoc-Roussillon, 800 millions d'euros sont alloués pour renforcer l'économie régionale dans le cadre du programme 2007 - 2013. Ils se traduisent notamment au travers de 4 fonds dont ceux qui nous concernent sont le FEDER (*Fonds Européen de Développement Régional*), le FEADER (*Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural*) et le FSE (*Fonds Social Européen en France*).

Depuis 1982, les collectivités territoriales se sont vues confier un nombre croissant de compétences. Ce transfert entre l'état et l'échelon plus local est du aux deux grands moments de la décentralisation (1982 et 2003). Depuis 2010, un vaste chantier national a été lancé sur l'intercommunalité visant à la simplifier et la rationaliser. Ces lois de décentralisation marquent la volonté d'ouvrir le jeu de la gouvernance locale, en permettant à d'autres acteurs de prendre part au processus de décision publique qui parallèlement s'est de plus en plus complexifié.

Les Collectivités Territoriales

- la Région, le Département et la Commune sont administrées par une assemblée élue (le Conseil Régional, le Conseil Général et le Conseil Municipal). Les Collectivités Territoriales ont sept caractéristiques:

- un territoire et une population,
- une assemblée et un exécutif,
- des compétences,
- la personnalité morale,
- une autonomie de gestion et d'administration,
- des ressources (recettes fiscales, dotations de l'état, emprunts et recettes propres),
- une administration autonome et des services territoriaux.

- **L'État** est présent dans les territoires au travers de plusieurs principes : la norme (réglementation), l'action directe de ses agences (Agence nationale de l'environnement, de l'alimentation, du travail, l'Institut national de l'information géographique et forestière etc..), ou encore par ses concours financiers aux collectivités. Ses services déconcentrés à l'échelle départementale ou régionale

(Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement par exemple), sont sous l'autorité du préfet de département et du préfet de région.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les structures intercommunales ne sont pas des échelons administratifs supplémentaires, mais des structures dont les missions sont déléguées par les communes qui en font partie. Des différences de fond existent entre la coopération dite associative (sans fiscalité propre) et celle fédérative, plus intégrée (à fiscalité propre).

Les syndicats (EPCI sans fiscalité propre)

Les EPCI à fiscalité propre

	Les syndicats (EPCI sans fiscalité propre)	Les EPCI à fiscalité propre
Groupements	Syndicats de communes (SIVU - SIVOM) SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples Syndicats mixtes (ouverts - fermés) Pôles métropolitains	Communauté de Communes (CC) Communauté d'Agglomération (CA) Communauté Urbaine (CU) Métropoles
Financement	Contributions budgétaires ou fiscalisées des communes membres	Fiscalité propre
Compétences	Librement déterminées par les communes membres.	Obligatoires et (ou) optionnelles déterminées par la loi pour chaque type d'EPCI. Des compétences facultatives peuvent être librement choisies.

Ci-joint, les acteurs politiques intervenant sur le territoire des garrigues. Éclairage cartographique : les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.



12 Communautés de Communes et 6 Communautés d’Agglomération concernées par tout ou partie du territoire des garrigues,

Ces intercommunalités ont des compétences déléguées par leurs communes membres. Les compétences obligatoires sont le développement économique et l’aménagement de l’espace pour les communautés de communes auxquelles s’ajoutent l’équilibre social de l’habitat, la politique de la ville et le transport urbain pour les Communautés d’Agglomération. D’autres compétences complémentaires ou facultatives sont prises selon les intercommunalités. Il peut s’agir de l’environnement, de l’assainissement, de la voirie, de la gestion des équipements sportifs et culturels etc. Ces dernières années, le périmètre des communautés de communes a été fortement modifié répondant à une demande de l’État d’une réorganisation de la carte intercommunale. C’est le cas notamment dans le Gard où depuis le 1er janvier 2013 de nouvelles communautés de communes ont vu le jour comme la CC du Piémont Cévenol ou la CC du Pays d’Uzège résultant de la fusion de plusieurs intercommunalités.

Les Pays : structures de coopération entre des Collectivités Territoriales,

Le territoire des garrigues est concerné par six Pays.

Territoires de projet, les frontières des Pays sont définies suivant des critères géographiques et non administratifs. Structures de développement local, ils accompagnent et mettent en oeuvre les projets du territoire auxquels sont associés et contribuent l’ensemble des acteurs : société civile, socioprofessionnels et élus.

Fédérations et coordonnateurs des politiques publiques mises en oeuvre sur leurs territoires, les Pays ont principalement un rôle d’animation, portant sur des thématiques très variées : tourisme, agriculture, mobilité, habitat, énergie...

Les Pays peuvent aussi porter des programmes européens, trois sur le territoire sont ainsi concernés par des programmes LEADER : programme européen de Liaison Actions de Développement de l’Économie Rurale.

Les structures porteuses de Pays sont variées, sur le territoire des Garrigues, cinq sont sous forme de Syndicat Mixte, une sous forme associative.

Les Syndicats intercommunaux de gestion : Défense des Forêt Contre les Incendies, Gestion de l’eau, Environnement - Paysage...

Le territoire des garrigues est occupé par de très nombreuses structures intercommunales, généralistes ou thématiques, dont les périmètres ne coïncident bien sûr pas avec la délimitation géographique du pays des garrigues.

Pour les syndicats mixtes qui gèrent les **SAGE**, les territoires sont cohérents puisqu’ils se calent sur les bassins versant des fleuves ou des rivières, lesquels ont le plus souvent leur sources au-delà des garrigues et leurs embouchures évidemment en deçà. On note aussi que certains territoires communaux appartiennent à des bassins versants différents.

Pour la **gestion de lutte contre les incendies**, la géographie déterminant la configuration des Syndicats Intercommunaux dépend de la géographie des massifs forestiers, eux-mêmes dépendant de données géo-morphologiques. D’où une variété des situations, prenant en compte la vulnérabilité des massifs, mais aussi l’organisation des moyens de lutte. On constate également que l’espace gardois est fortement couvert par ce type de structure. Tandis que leur absence (ou presque) dans le département de l’Hérault s’explique par le fait que celui-ci a historiquement opté pour un portage de la gestion DFCI par un seul maître d’oeuvre, le Conseil Général.

Les **SCOT**, quant à eux, ont une autre géographie, calée sur les Communautés de Communes ou Communautés d’Agglomération. Même si la cohérence géographique et sociologique est forte dans le périmètre de ces communautés (mais la garrigue en est rarement la base), d’autres paramètres (proximité politique, bassins d’emplois, transports publics, bassins de consommation,...) expliquent leur découpage. Et il faut constater l’absence de dynamiques SCOT sur quelques espaces du pays des garrigues.



Rendez-vous sur www.wikigarrigue.info :



Retrouvez l'ensemble des liens internet, des contacts et des documents ressources qui ont permis de construire cette lettre sur le site de l'Encyclopédie Vivante des Garrigues. Le dossier présenté, la réflexion amorcée par celui-ci, ne s'arrête pas à ces 4 pages. Nous allons partir à la rencontre d'acteurs impliqués sur ces thématiques, et nous alimenterons le site de l'Encyclopédie de nouvelles références, de fiches acteurs et d'expériences.

En attendant, n'hésitez pas à nous faire vos retours sur ce numéro si vous avez des remarques.

Visitez le centre de ressources du Collectif des Garrigues !
l'Encyclopédie vivante des Garrigues

www.wikigarrigue.info

L'objectif du site des garrigues est de réunir et de diffuser l'ensemble des connaissances et des savoirs sur le territoire des garrigues gardoises et héraultaises.

Toute personne ayant des éléments, des références à partager sur ce territoire est la bienvenue pour participer à l'enrichissement de la plate-forme.

Peu à peu, ce projet se place comme un véritable centre de ressources, support à l'action, plate-forme d'échanges, de ressources documentaires, de projets et d'expériences.. permettant de générer de nouvelles connaissances et de créer un réseau de partenaires travaillant sur les mêmes thématiques et vivant sur le même territoire.

Qu'est ce que l'on y trouve ? (Ou que l'on ne va pas tarder à y trouver..)

- des ressources documentaires à télécharger, à lire,
- des analyses sur un sujet en particulier, des articles co-écrits sur des thématiques variées,
- des vidéos, des cartes, des photographies,
- des fiches acteurs,
- des fiches expériences, de gestion de milieux, de valorisation de territoire,
- des liens vers des sites internet,
- des dates d'événements en garrigue..

Bonne navigation !

Contact :
manon.pierrel@euziere.org
pour le Collectif des Garrigues
04.67.59.97.34

Directeurs de la publication :
Jean-Paul Salasse et Michel Bouchet
Responsable du projet Garrigue : Manuel Ibanez
Ont participé à cette lettre : Daniel Gagnier,
Clémentine Le Lay, Jérôme Molto, Florine Vanorle,
Jean-Paul Salasse, Michel Bouchet, Manuel Ibanez
et Manon Pierrel.

 Collectif animé par l'association Les Écologistes de l'Euzière.
Avec le soutien de :

